

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

CELLULE D'ÉTUDES ET DE PLANIFICATION

FINANCEMENT : COMMISSION EUROPÉENNE

(Europeaid/132111/D/SER/SN – Convention de financement n° SN/FED72011/22566)



**ASSISTANCE TECHNIQUE AU GOUVERNEMENT
DU SÉNÉGAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU
PROJET « AMÉNAGEMENT DURABLE DES PÊCHERIES DU SÉNÉGAL (ADuPeS) »
(CONTRAT N° FED/2014/337-471)**

Rapport technique semestriel n° 1

(Février - Juillet 2014)



Août 2014

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AduPeS	Projet d'Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal
ANSD	Agence Nationale pour la Statistique et la Démographie
AR	Activité de recherche
AT	Assistance Technique,
CECPRO	Coopérative des Exploitants de Crevettes Profondes
CEP	Cellule d'Études et de Planification
CLPA	Conseil Local de Pêche Artisanale
CNAAPP	Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêche de Poulpe
CNCPM	Commission Nationale Consultative sur les Pêches Maritimes
COPACE	Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est
COPECPROS	Coopérative de la Pêche de Crevettes Profondes du Sénégal
CRI	Cellule de Redéploiement Industriel
CRODT	Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye
DP	Devis-Programme
DPM	Direction des Pêches Maritimes
DPSP	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DITP	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECT	Expert à Court Terme
EP	Expert Principal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen pour le Développement
GAIPES	Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal
MEY	Rendement économique maximum (<i>Maximum Economic Yield</i>)
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
MSY	Rendement maximum soutenu (<i>Maximum Sustainable Yield</i>)
OGP	Organisation de Gestion de la Pêche
ON	Ordonnateur National
PAPP	Plan d'Aménagement de la Pêche de Poulpe
PSONFED	Projet de Soutien à l'Ordonnateur National du FED
QIT	Quota Individuel Transférable
RQI	Registre des Quotas Individuels
SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
SI	Système d'Information
TAC	Total Admissible de Captures
TdR	Termes de référence
UE	Union Européenne

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	4
1 INTRODUCTION	7
2 ÉTAT D'AVANCEMENT	9
2.1 SUR LE PLAN TECHNIQUE	9
2.1.1 Préparation du rapport préliminaire.....	9
2.1.2 Appui à la mise en œuvre du DP1 du projet ADuPeS	10
2.1.3 Appui au CRODT.....	16
2.2 SUR LE PLAN ADMINISTRATIF.....	18
3 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	19
4 PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DU SEMESTRE 2 (AOÛT 2014 – JANVIER 2015).....	20
DOCUMENTS PRODUITS PAR LE PROJET	28

RÉSUMÉ

Ce rapport présente les activités réalisées par l'Assistance Technique (AT) au projet Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) au cours du premier semestre (février à juillet 2014) en appui à la coordination du projet pour la mise en œuvre du Devis Programme (DP) n°1 et à l'équipe du Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) pour les activités menées dans le cadre du projet ADuPeS.

1. ÉTAT D'AVANCEMENT

- ✓ Démarrage effectif des activités de l'AT :
 - Signature du contrat avec l'Ordonnateur National (ON) du Fonds Européen pour le Développement (FED), le 13 février 2014 ;
 - Tenue de la réunion de démarrage de l'AT, le 13 février 2014 ;
 - Prise de service officielle de l'Expert Principal (EP) au sein de la Coordination du Projet, le 17 février 2014.
- ✓ Préparation et soumission du rapport préliminaire (28/03/2014) :
 - Réajustement du plan de travail de l'AT pour la période couverte par le premier DP du projet
 - Identification et planification de l'Expertise à Court Terme (ECT) à mobiliser pendant le DP1.
- ✓ Appui à la mise en œuvre du DP1 : élaboration des différents Termes de Référence (TdR) des experts à court terme devant intervenir et au suivi de leur travail.
- ✓ Réflexions en cours sur le processus de préparation du DP2 du projet (01 octobre 2014 – 30 septembre 2015).
- ✓ Trois experts à court terme mobilisés pour 80 jours à prester au total, recrutement de cinq autres experts en attente dont les TdR ont été en partie élaborés et le nombre exact de jours de prestations reste à déterminer (estimé entre 80 et 100).

2. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET SOLUTIONS MISES EN OEUVRE

- ✓ Retard accusé pour la signature du contrat entre l'ON et l'AT par rapport à la programmation initiale :
 - Réduction de la durée du contrat de l'AT qui passe de 32 mois à 30 mois ;
 - Néanmoins en cas de nécessité il y aurait la possibilité de proroger la durée du contrat de l'AT, comme le budget initial prévu pour l'AT est maintenu.
- ✓ Difficultés rencontrées dans l'exécution de certaines activités planifiées dans le DP1 :
 - La suspension temporaire par les professionnels industriels membres du GAIPES (Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal) de toute collaboration avec le Ministère en charge de la pêche et ses services y compris le projet AduPeS. Les activités dont l'exécution a été affectée

concernent notamment (i) la création de l'Organisation de Gestion de la Pêche (OGP) de crevettes profondes, dont les armateurs industriels sont les principaux bénéficiaires ; (ii) le processus d'élaboration du Plan d'aménagement de la pêche du poulpe (PAPP) qui implique les segments d'exploitation aussi bien industrielle qu'artisanale ; (iii) l'atelier de formation sur l'économie et l'aménagement des pêches auquel les représentants du GAIPES n'ont pas participé comme planifié.

- Le réapprovisionnement tardif du compte du projet suite à l'approbation du premier mémoire dépenses, ce qui a retardé les concertations avec les acteurs à la base (Conseils Locaux de Pêche Artisanale – CLPA) dans les différentes régions maritimes concernées par la pêche sur le processus d'élaboration du PAPP en cours.

3. PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DU SEMESTRE 2 (août 2014 – janvier 2015)

Au cours des six prochains mois (août 2014 – janvier 2015), l'AT va poursuivre son assistance à l'équipe du projet dans le cadre de la mise en œuvre de son DP1 et au CRODT pour la réalisation de certaines activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et du poulpe. Elle apportera également sa contribution à la préparation du DP2 du projet (01 octobre 2014 – 30 septembre 2015) et à sa mise en œuvre.

Les activités suivantes seront menées en étroite collaboration avec le Régisseur du Projet :

Contribution à la mise en œuvre des activités du DP1

- ✓ Appui à la CEP pour améliorer son Observatoire économique
- ✓ Contribution à la finalisation du PAPP
- ✓ Suivi du travail des experts à court terme mobilisés
- ✓ Appui au Régisseur du projet pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de formation en économie et aménagement des pêches
- ✓ Appui au Régisseur du projet pour le suivi du travail effectué par des consultants :

Poursuite de l'appui à l'équipe du CRODT

- ✓ Collecte et analyse de données économiques sur les pêcheries de poulpe et de crevettes profondes
- ✓ Intégration effective des données économiques dans les systèmes d'information et leur exploitation, si elles sont disponibles
- ✓ Poursuite du suivi du travail d'évaluation des stocks pour les besoins de la modélisation bioéconomique
- ✓ Production d'avis scientifiques annuels sur les pêcheries du poulpe et de crevettes profondes

- ✓ Suivi de l'étude de sélectivité de la pêcherie de crevettes profondes, activité pour les besoins de réajustement des mesures techniques de gestion dans le cadre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes
- ✓ Appui dans la mobilisation des partenariats scientifiques
- ✓ Appui pour la publication et la diffusion des résultats qui seront disponibles.

Appui au DP2

- ✓ Contribution à la préparation du DP2
- ✓ Suivi du travail relatif à l'étude des comptes satellites du secteur qui sera mené par l'ANSD, en rapport avec le Régisseur du projet :
- ✓ Organisation et participation aux missions d'étude en Espagne et au Maroc
- ✓ Contribution à la mise en œuvre du plan de SCS pour la pêcherie de crevettes profondes
- ✓ Contribution à la mise en œuvre du plan de communication du projet
- ✓ Mobilisation de l'ECT nécessaire
- ✓ Appui à la mise en œuvre des autres activités planifiées dans le DP2.

1 INTRODUCTION

Le Sénégal bénéficie depuis 2013 de l'appui financier de l'Union Européenne (UE), à travers le 10^{ème} FED pour la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes d'une part et l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe d'autre part.

Cet appui, traduit dans le cadre du Projet ADuPeS, vise à renforcer deux fonctions essentielles de tout système de gestion des pêches, à savoir :

- ✓ la fonction **amélioration des connaissances**, par le renforcement du suivi de l'état des ressources halieutiques, de l'évaluation des performances économiques des pêcheries, comme socle nécessaire à la planification et à la prise de décision en vue d'une meilleure régulation des activités de pêche ;
- ✓ la fonction de **régulation des activités de pêche** (choix et application de mesures techniques de conservation visant à maintenir la productivité des ressources halieutiques ; système d'allocation et de gestion des droits de pêche).

Le projet ADuPeS vise à accroître la contribution des pêcheries démersales profondes du Sénégal à une croissance économique durable grâce à la mise en place d'un système de gestion durable des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe ainsi que d'un système d'évaluation de stocks et de production d'avis scientifiques sur les Totaux Admissibles de Captures (TAC).

Le Maître d'œuvre du projet est le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM) à travers la Cellule d'Études et de Planification (CEP) et la Direction des Pêches Maritimes (DPM).

Le CRODT assure le volet scientifique du projet. À cet effet, un contrat de subvention pour la réalisation d'activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources démersales côtières, a été signé entre le CRODT et l'UE en août 2013, sur une période de 36 mois.

Le contrat d'Assistance Technique (AT) a été signé le 13 février entre l'Ordonnateur National (ON) du FED et le Consortium composé de AGRER (Belgique), BRLi (France) et INDEMAR (Espagne) pour appuyer et accompagner la mise en œuvre et la gestion du projet ADuPeS. La durée du contrat de l'AT initialement prévue pour 32 mois est ramenée à 30 mois à cause du retard accusé pour la signature du contrat. Toutefois, il a été indiqué qu'il pourrait être possible de proroger la durée du contrat de l'AT, en cas de nécessité, comme le budget initial prévu pour l'AT est maintenu.

Pour atteindre l'objectif global visé par le projet ADuPeS, les objectifs particuliers de l'AT sont les suivants :

- 1) Appuyer les services du MPEM (Cabinet du ministre, CEP et DPM), du CRODT et le GAIPES à améliorer le suivi de la situation des ressources halieutiques, de la performance des pêcheries sénégalaises et de leur système de régulation.

- 2) Appuyer le monitoring interne et externe des différentes activités et contrats de mise en œuvre.
- 3) Renforcer les capacités techniques nationales dans la conduite des plans d'aménagement des pêcheries, tant au niveau des administrations, des opérateurs que des pêcheurs.

L'AT a démarré officiellement ses activités suite à la signature du contrat et la tenue de la réunion de lancement le 14 février 2014 et à la prise de fonction de l'Expert Principal (EP) le 17 février 2014 au sein de la Coordination du projet ADuPeS.

Conformément aux Termes de référence (TdR), l'AT doit soumettre, à l'approbation de l'ON et de la Délégation de l'Union Européenne (DUE), un rapport d'activités intermédiaire tous les six mois. Le présent rapport couvre les six premiers mois, soit la période de février à juillet 2014. Il se propose de faire une description de l'état d'avancement sur le plan technique et administratif y compris les problèmes rencontrés et les activités planifiées sur les six prochains mois (août 2014 à janvier 2015). Il est accompagné d'un rapport financier, qui comprend le rapport de vérification des dépenses.

2 ÉTAT D'AVANCEMENT

2.1 SUR LE PLAN TECHNIQUE

Les premiers six mois de l'AT ont été marqués par la signature du contrat avec l'ON, la tenue de la réunion de lancement, la prise de fonction de l'EP au sein de la Coordination du projet et le démarrage officiel des activités. Ces dernières ont concerné essentiellement l'assistance à l'équipe du projet dans le cadre de la mise en œuvre de son DP1 (qui couvre la période du 01 octobre 2013 au 30 septembre 2014) et au CRODT pour la réalisation de certaines activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries des crevettes profondes et du poulpe.

2.1.1 Préparation du rapport préliminaire

Conformément aux TdR, l'AT a préparé un rapport préliminaire au bout d'un mois de mise en œuvre¹, lequel rapport qui a été soumis à l'approbation de l'ON et de la DUE. Dans ce rapport préliminaire, il a été procédé à l'analyse de la situation existante sur la base de la documentation disponible et d'échanges avec le Régisseur du projet et l'équipe du CRODT. Ce qui a permis d'avoir une idée précise du contenu du projet et de son état d'avancement ainsi que des dynamiques récentes du secteur des pêches au Sénégal, des nouveaux enjeux et problèmes rencontrés. Ce travail a débouché sur un plan de travail de l'AT pour la période couvrant le DP1 du projet avec les activités à mener y compris la mobilisation de l'ECT.

Rappelons que les activités planifiées du projet AduPeS pour la période couverte par son DP1 concernent les trois sous-résultats attendus suivants :

- 1) Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêcherie de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources.
- 2) L'OGP est créée avec son statut et son règlement intérieur, le contrat de concession exclusive est signé.
- 3) Le diagnostic de la pêcherie de poulpe est finalisé et validé, différents scénarii de gestion sont proposés et le plan d'aménagement est élaboré et validé.

Pour le CRODT, le travail mené concerne les deux premiers sous-résultats attendus du Projet AduPeS, à savoir :

- 1) Le suivi de la situation des ressources halieutiques et de la performance des pêcheries est amélioré pour répondre aux besoins des plans d'aménagement.
- 2) Le système de régulation dans les pêcheries sous plan d'aménagement est amélioré.

¹ Référence du rapport AGRER – BRLi – INDEMAR : SEN001

2.1.2 Appui à la mise en œuvre du DP1 du projet ADuPeS

Activités du sous-résultat 1 : Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêche de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources

1) Étude économique sectorielle (Établissement de comptes satellites)

Suite à l'accord de principe de la DUE et du Projet de Soutien à l'ON du FED (PSONFED) pour confier le travail d'établissement des comptes satellites du secteur des pêches à l'Agence Nationale pour la Statistique et la Démographie (ANSD), l'équipe du projet a organisé différentes séances de travail avec cette structure nationale en charge de la Comptabilité Nationale. Ces différentes réunions auxquelles a pris part l'EP ont permis de discuter de l'offre technique et financière de l'ANSD, et notamment de l'approche méthodologique à adopter pour effectuer le travail demandé.

L'ANSD a soumis récemment au Régisseur du projet son offre technique et financière qui a été transmise à l'ON et à la DUE pour approbation en vue de la signature d'un protocole d'accord avec le projet. Le PSONFED a donné son accord sur le principe et émis certaines observations. Lors de la récente réunion de coordination du projet AduPeS, il a été retenu de reporter cette activité au DP2 faute de temps suffisant pour sa mise en œuvre. L'EP se chargera du suivi de ce travail, en rapport avec le Régisseur du projet, notamment en appuyant le comité technique existant, y compris la participation aux réunions et ateliers périodiques de partage et de validation des résultats d'étape et des résultats définitifs.

2) Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries

✓ Renforcement de l'observatoire économique pour les autres ressources

L'EP a contribué au suivi du travail du consultant recruté par le projet pour effectuer le diagnostic de l'observatoire économique des pêches au Sénégal, à travers notamment des échanges avec le consultant et la participation à l'atelier de restitution/validation du rapport provisoire. Le rapport du consultant a été finalisé en avril 2014 et diffusé. L'EP apportera un appui, si nécessaire, à la CEP pour améliorer son Observatoire économique sur la base des résultats du diagnostic qui a été effectué.

✓ Mise en place d'un observatoire économique de la pêche de crevettes profondes

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des trois recommandations de l'atelier de renforcement de capacité sur les outils d'analyse des données organisé par le projet à l'attention des agents de la CEP en mars 2014, l'EP a, en étroite collaboration avec le Régisseur du Projet, appuyé l'équipe du CRODT pour le travail de collecte et d'analyse de données économiques sur les pêcheries de crevettes profondes et du poulpe. Au cours de diverses séances de travail avec les chercheurs concernés, il a été possible d'intégrer effectivement ces données dans le dispositif d'enquêtes auprès des armateurs, des usiniers de Dakar et Mbour ainsi que sur les sites de débarquement de Kayar et Mbour. Mais il

semble que la collecte et l'analyse des données économiques sur les pêcheries ciblées n'a toujours pas démarré auprès des unités de pêche aussi bien industrielles qu'artisanales. Le retard est lié apparemment à une mauvaise compréhension/interprétation des TdR du contrat de subvention signé entre le CRODT et l'UE. Pour l'équipe du CRODT, le travail de collecte et d'analyse des données économiques sur les pêcheries ciblées (quantités vendues par taille et par espèce des crevettes profondes, prix correspondants, coûts d'investissement et d'exploitation des usiniers et unités de pêche, etc.) est du ressort de la CEP et non du CRODT. Ce qui paraît surprenant dans la mesure où le CRODT est censé produire des avis scientifiques sur les pêcheries (poulpe, crevettes profondes et démersaux côtiers), y compris la proposition d'un TAC annuel et du MEY correspondant à travers une modélisation bioéconomique ou toute autre méthode d'estimation de la rente halieutique, et la validation des possibilités de pêche et des scénarii d'exploitation optimale du poulpe avec la profession. La question a été largement débattue au cours de la récente réunion de coordination du projet. Il a été rappelé au CRODT qu'il s'est engagé à faire ce travail qui s'inscrit parfaitement dans la convention de financement signée avec l'ON du FED, notamment en ce qui concerne les activités de recherche relatives à la collecte des données (AR-I), au renforcement du système d'information sur la pêche démersale profonde (AR-II), et à la production d'avis scientifiques sur les pêcheries du poulpe, de crevettes profondes et de démersaux côtiers (AR-IV).

Il est également attendu de l'EP de collaborer avec la CEP pour la deuxième recommandation relative à la collecte des feuilles de marée des crevettiers profonds auprès du Port Autonome de Dakar (PAD) et à leur analyse. Le Port Autonome de Dakar (PAD) mettra à la disposition de la CEP une série de données de captures issues des feuilles de marée des crevettiers sur plus de dix ans. L'EP devra s'assurer que la collecte effective de ces données et de leur intégration dans l'Observatoire économique, il contribuera au travail d'analyse de ces données.

En ce qui concerne la mission d'étude en Espagne pour le suivi annuel des prix des crevettes dans les principales criées de Huelva, les TdR ont été préparés par l'AT et le dossier soumis à l'approbation du PSONFED et de la DUE. Des investigations ont été menées sur place par l'équipe d'INDEMAR (membre du Consortium assurant l'AT) pour l'organisation de la mission en septembre 2014. Un expert à court terme sera mobilisé par l'AT pour préparer sur place la mission et l'accompagner durant tout son séjour en Espagne. La DUE a exprimé le besoin d'affiner les objectifs et les résultats attendus de cette mission. Il a été également constaté que le budget couvrant les frais de participation des représentants de l'OGP, du projet et de la CEP, n'a pas été prévu dans le DP1. Par ailleurs, l'OGP étant au cœur du projet avec la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes, la participation d'un membre de cette structure reste déterminante. Pour toutes ces raisons, il a été retenu au cours de la récente réunion de coordination du projet² de reporter la mission lors du prochain DP, le temps de créer l'OGP pour s'assurer de la participation effective d'un représentant désigné à la mission d'étude.

² Compte-rendu de la réunion de coordination du Projet ADuPeS du 06 août 2014. Projet de Soutien à l'Ordonnateur National (PSON). Direction de l'Investissement (DI). Direction Générale des Finances. Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Note 0049/MEF/DGF/DI/PSON du 14 août 2014.

La participation de l'EP à cette mission en Espagne se justifie par le fait qu'elle lui permettra de disposer de connaissances avérées sur le marché espagnol de crevettes (fonctionnement et dynamique, niveau et évolution du prix des crevettes sénégalaises et autres) afin d'appuyer les différentes parties prenantes du projet (Coordination, OGP, CRODT) dans le cadre du travail d'évaluation de la rente halieutique générée dans la pêcherie de crevettes profondes en lien avec l'objectif assigné au plan d'aménagement, à travers la modélisation bioéconomique ou d'autres méthodes d'évaluation. Par ailleurs, cette visite devra déboucher sur un partenariat stratégique entre le Sénégal et l'Espagne, auquel l'EP contribuera à donner un contenu en vue d'échanger des données commerciales sur les crevettes profondes, et se chargera de son suivi.

3) Contrôle efficace des navires crevettiers profonds et des échanges de quotas

- ✓ Mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de Bord Electronique - JBE)

Cette activité sera menée conjointement avec celle relative à la mise en place d'un registre de suivi des quotas individuels. Les TdR de l'Expertise chargée d'appuyer la conception et la mise en place d'un Journal de Bord Électronique (JBE) et d'un Registre de Quotas Individuels (RQI) ont été préparés par l'équipe du projet et l'AT et soumis à l'appréciation de la DUE et du PSONFED. La mobilisation de deux experts est prévue : un expert principal, spécialiste en JBE et un juriste ; ils seront appuyés par l'Informaticien de la CEP recruté dans le cadre du projet.

Une fois le dossier approuvé par le PSONFED, les experts seront mobilisés par l'AT. L'activité étant fortement liée à l'option qui sera retenue pour la détermination des Quotas Individuels Transferables (QIT), résultat du travail de l'Expert à court terme chargé d'appuyer le GAIPES à mettre en place l'OGP et la concession, sa mise en œuvre est à prévoir sûrement à la fin du DP1 et au cours du DP2. L'Expert principal, spécialiste en JBE effectuera une première mission en septembre 2014, un programme provisoire de sa visite au Sénégal a été déjà établi.

- ✓ Mise en place d'un système d'information intégré pour la gestion de la pêcherie de crevettes profondes

L'AT préparera un dossier pour la mobilisation d'une ECT qui sera chargée de faire le diagnostic du Système d'Information (SI) de la pêcherie de crevettes profondes et des propositions d'amélioration ainsi que d'animer l'atelier de restitution et l'atelier de formation pour les utilisateurs de la base de données. Le travail devrait démarrer en septembre 2014 sous la supervision de l'EP en étroite collaboration avec le Régisseur du projet pour se poursuivre au cours du DP2.

- ✓ Mise en place d'un plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) ciblé dans la pêcherie de crevettes profondes

L'EP a contribué au suivi du travail du consultant pour la finalisation de son rapport en participant aux séances de travail sur l'approche méthodologique et à l'atelier de restitution/validation de la version provisoire du rapport. La contribution des armateurs de

la pêche industrielle qui n'avaient pas pu assister à la restitution est attendue pour boucler ce travail et procéder à une large diffusion du document.

✓ Mise en place d'un registre de suivi des quotas individuels

Comme indiqué plus haut cette activité sera couplée avec celle relative à la mise en place d'un JBE.

Activités du sous-résultat 2 : L'OGP est créée avec son statut et son règlement intérieur, le contrat de concession exclusive est signé

1) Mise en place de la concession exclusive d'exploitation de la pêcherie de crevettes profondes

L'AT a préparé puis soumis pour approbation les TdR de l'ECT chargée d'appuyer le GAIPES pour la création de l'OGP et la préparation du projet de convention de concession de la pêcherie de crevettes profondes. L'Expert mobilisé (Mr Alioune Badara SY) a démarré son travail le 26 mars 2014. Il a préparé une note de cadrage méthodologique pour l'exécution de la mission ainsi que le chronogramme détaillé de sa mise en œuvre, qui a fait l'objet de validation au sein de l'équipe du projet. Ensuite, il a élaboré des projets de statuts et de règlement intérieur de l'OGP à l'issue de concertations avec les sociétés d'armement de la pêcherie de crevettes profondes et avec l'EP et le Régisseur du Projet.

En définitive, les sociétés d'armement constitutives ont porté leur choix sur la création d'une société coopérative simplifiée qui prendra le nom de « Coopérative des Exploitants de Crevettes Profondes – CECPRO » ou « Coopérative de la Pêcherie de Crevettes Profondes du Sénégal – COPECPROS ». Le processus qui devait aboutir à la validation de ces projets de statuts et de règlement intérieur, a été retardé à cause du différend qui opposait le Ministère et le GAIPES. La situation vient de se décanter et la rencontre des armateurs est programmée dans un futur immédiat pour la validation des textes de l'OGP. Les prochaines étapes consisteront alors à soumettre les textes à l'approbation du Ministre de la pêche puis à procéder à l'élaboration du dossier d'appel d'offres relatif au recrutement des sociétés d'armement membres, à la création officielle de l'OGP, à la préparation de la convention de concession de la pêcherie de crevettes profondes et à sa signature par les deux parties.

L'EP poursuivra, en étroite collaboration avec le Régisseur, le suivi du travail de l'Expert : (i) participation aux réunions de validation/approbation des propositions de projets finaux des statuts et de règlement intérieur de l'OGP ; (ii) contribution à la finalisation du dossier et à sa transmission pour approbation au Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime ; (iii) assistance de l'OGP pour son immatriculation et (iv) contribution à la préparation du projet de convention de concession et du dossier d'appel d'offres relatif au recrutement des sociétés d'armement membres de l'OGP.

Comme le besoin d'accompagner l'OGP pendant une certaine période, une fois qu'elle sera créée, a été souligné à nouveau lors de la récente réunion de suivi du projet, l'AT mobilisera une ECT en Ingénierie sociale le moment venu.

Activités du sous-résultat 3 : Le diagnostic de la pêcherie de poulpe est finalisé et validé, différents scénarii de gestion sont proposés et le plan d'aménagement est élaboré et validé

1) Finalisation et validation du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe

- ✓ Validation du diagnostic actualisé de la pêcherie du poulpe et conduite de concertations sur les scénarii d'exploitation en relation avec la profession

Une note sur le processus de préparation du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe (PAPP) a été préparée par l'équipe du projet et partagée avec la DPM, maître d'œuvre du PAPP. Ce processus, supervisé et coordonné par l'EP en étroite collaboration avec le Régisseur du Projet, a démarré avec l'actualisation de l'analyse de la situation de la pêcherie. Ce travail s'est appuyé sur le diagnostic de la pêcherie qui a été effectué en 2009 dans le cadre du projet SAGPS/COM/STABEX « Pêche » financé par le FED³. À cet effet, il a été procédé à la constitution d'un Comité technique restreint composé de représentants des structures techniques concernées, sur la base de TdR précis. Ces structures concernent : la Direction des Pêches Maritimes (DPM) qui pilote le dossier, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), la Direction des Industries de Transformation des Produits de la pêche (DITP), le CRODT et la CEP.

Ce Comité restreint a passé en revue les principales parties du diagnostic de 2009 relatives aux quatre thématiques suivantes, sur le fond et la forme :

- 1) Biologie et Écologie, Évaluation des stocks de poulpe
- 2) Système d'exploitation du poulpe
- 3) Gestion de la capacité de pêche - Système de SCS des pêches
- 4) Valorisation du poulpe / Commercialisation et marchés, éco-labellisation.

Ceci a permis aux membres du Comité d'apporter les corrections nécessaires et d'intégrer les informations et données disponibles les plus récentes relativement à la thématique abordée. Le Comité a également intégré des éléments qui n'ont pas été abordés dans le document de 2009 qu'il a jugé pertinents pour une meilleure compréhension de la situation actuelle et des tendances de la pêcherie. Le travail a été complété par l'identification et l'analyse des problèmes y compris les risques écologiques qui sont importants eu égard au caractère vulnérable de la pêcherie de poulpe.

Sur la base de la contribution du Comité technique restreint, l'EP a procédé à la production d'une première version actualisée du diagnostic de la pêcherie du poulpe qui a été validée par les membres pressentis pour la Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe (CNAAPP), en cours de création, au cours d'un atelier. Par la suite, le document a été enrichi par les contributions des acteurs à la base à travers des concertations avec les CLPA dans les régions de Thiès, Fatick et Dakar. Ces concertations ont permis de consolider le diagnostic de la pêcherie et de définir avec les acteurs à la base les éléments de la stratégie de gestion à développer dans le cadre du PAPP. Les rapports des

³ Anonyme, 2009. Diagnostic des pêcheries du poulpe (*Octopus vulgaris*) dans les eaux sous juridiction sénégalaise. Rapport provisoire. SAGPS – COM/STABEX/Pêche. Direction des Pêches Maritimes, Ministère de l'Économie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes. Décembre 2009. 62p.

deux missions de terrain ont été diffusés. Une séance de travail avec l'équipe du CRODT a permis de confirmer les mesures de gestion proposées et le besoin d'étendre le processus au sud du Sénégal avec l'émergence de la pêche au poulpe à Kafountine.

Les prochaines étapes du processus consisteront à :

- (i) élargir les concertations aux professionnels de la pêche industrielle et aux membres du CLPA de Kafountine ;
- (ii) approfondir la réflexion sur la stratégie de gestion notamment en ce qui concerne la définition d'une unité d'aménagement en pêche artisanale ;
- (iii) élaborer le PAPP et le restituer à la CNAAPP puis au Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCMP) avant de le mettre dans le circuit d'adoption politique à travers le Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime pour adoption.

Le bouclage du processus qui était prévu le 22 juillet 2014 a été retardé jusqu'à la fin du DP1 en raison de l'organisation tardive de concertations avec les acteurs à la base liée à l'indisponibilité des professionnels industriels suite au différend avec le Cabinet du Ministre et à la mobilisation tardive de fonds pour les missions de terrain.

La visite qui était prévue au courant du mois de mai 2014 au Maroc auprès des services du Ministère en charge des Pêches et de la Recherche halieutique ainsi que des acteurs à la base pour bénéficier de leur expérience en matière de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de céphalopodes, n'a pas pu avoir lieu. Outre le fait qu'aucun budget n'avait été prévu dans le DP1, il reste à démontrer la pertinence d'une telle mission.

- ✓ Renforcement des capacités et identification des enjeux de l'aménagement de la pêcherie de poulpe au Sénégal

Des TdR ont été préparés par l'AT pour le recrutement de deux Experts chargés de renforcer les capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de l'économie et de l'aménagement des pêches au Sénégal pour une gestion durable des ressources halieutiques. C'est ainsi que MM Inejih Cheikh Abdallahi (Biologiste, spécialiste en dynamique des populations) et Lionel Kinadjian (Économiste des pêches) ont été recrutés pour assurer la formation des agents du MPEM, du CRODT et des CLPA de Joal, de Sindia nord et de Rufisque-Bargny du 16 au 20 juin 2014 à l'Hôtel d'Africa Queen de la Somone.

Les deux Experts ont travaillé sous la supervision de l'EP et en étroite collaboration avec le Régisseur du Projet pour exécuter les tâches qui leur étaient assignées, à savoir :

- ✓ Préparer et finaliser des documents et supports de formation contenant l'ensemble des cours qui ont été dispensés ;
- ✓ Proposer un programme détaillé de la formation sur une durée de cinq (5) jours ;
- ✓ Organiser l'atelier de formation avec des sessions théoriques et des sessions pratiques à partir de données réelles sur la pêche au Sénégal et d'autres pays permettant d'illustrer les situations correspondant aux enjeux sénégalais ;
- ✓ Procéder à l'évaluation des participants formés avant et après l'atelier de formation ;

- ✓ Préparer le rapport de l'atelier.

Au total, 26 acteurs du secteur public et du secteur privé ont bénéficié de la formation et ont ainsi acquis et/ou approfondi un ensemble de connaissances en dynamique des populations et en économie des pêches. En outre, ils sont à présent suffisamment sensibilisés sur les causes de l'état de surexploitation actuelle de la plupart des stocks et de la surcapacité de pêche. Ils sont également désormais familiers au concept de plan d'aménagement d'une pêcherie notamment les pêcheries ciblées par le projet ADuPeS et sont suffisamment outillés pour contribuer à leur élaboration et à leur mise en œuvre. L'absence du segment industriel dans la formation a été notamment soulignée mais se justifie par la situation encore tendue entre les professionnels industriels et l'administration au moment de la formation.

À l'issue de la formation, les participants ont formulé un certain nombre de recommandations dont l'équipe du projet se chargera d'assurer le suivi de la mise en œuvre pour la suite du projet. Ces recommandations sont les suivantes :

- Renforcer la participation des acteurs dans les processus d'aménagement ;
- Développer et/ou renforcer des éléments de pédagogie à travers des visites de terrain et l'adaptation de la formation en langue locale ;
- Disposer de plus de pratique sur les questions de modélisation ;
- Assurer un suivi pour veiller à l'application des apprentissages et pour en assurer une large diffusion ;
- Engager des réflexions sur la mise en place des droits d'usage dans le cas de la pêche artisanale et adapter le cadre juridique pour la mise en œuvre des PAP.

Le guide de formation a été finalisé (Référence : SEN002) et le rapport de la réunion préparé (Référence : SEN003), les deux documents ont fait l'objet d'une large diffusion par le projet. L'EP appuiera le Régisseur du projet pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de formation en étroite collaboration avec les directions techniques concernées.

✓ **Élaboration d'un plan de communication**

L'EP a participé au comité d'évaluation ayant retenu l'offre présentée par le Consultant. Il a également contribué à la validation de la note méthodologique qui précise la démarche à adopter par le consultant ainsi que la boîte à outils. Il a pris part à la réunion de restitution/validation de la version provisoire du rapport. Le document sera finalisé et fera l'objet d'une large diffusion. L'EP devra également contribuer à la prochaine mise en œuvre du plan de communication.

2.1.3 Appui au CRODT

Activité de recherche (AR) - I : Collecte de données

L'EP appuie le travail de collecte de données sur les pêcheries de poulpe (auprès des usines, des poissonniers-congélateurs et des unités de pêche artisanale) et de crevettes profondes (auprès des usines et des crevettiers). Comme indiqué plus haut, les données économiques

sur les deux pêcheries, nécessaires à l'alimentation de l'Observatoire économique des pêches de la CEP et à l'évaluation de la rente attachée à la ressource, ont été identifiées et devaient être intégrées dans le dispositif d'enquêtes du CRODT auprès des usines et des unités de pêche artisanale. Néanmoins, le retard constaté dans la collecte et l'analyse des données va affecter considérablement la production par le CRODT d'avis scientifiques annuels sur les pêcheries, notamment en termes de détermination du MEY pour chaque pêcherie et du TAC annuel correspondant, et des possibilités d'exploitation. La responsabilité du CRODT pour la collecte et l'analyse de ces données économiques a été clairement établie lors de la récente réunion de suivi du projet et leur disponibilité devrait être assurée en décembre 2014 lors d'un du Groupe de Travail méthodologique.

AR - II : Amélioration des systèmes d'information sur les pêcheries de crevettes profondes et du poulpe

Le CRODT est censé contribuer au renforcement des systèmes d'information sur les pêcheries de crevettes profondes et du poulpe en mettant à la disposition les données et informations générées. Il est appuyé en cas de besoin par l'EP pour l'intégration effective des données économiques dans les systèmes d'information et leur exploitation. Pour le moment aucune donnée n'est fournie.

AR-III : Évaluation des stocks (poulpe, crevettes profondes et espèces démersales côtières)

Les activités planifiées par le CRODT concernent le prétraitement des données, le développement d'outils de modélisation en dynamique des populations et l'évaluation indirecte. L'EP suit le déroulement de ces activités pour les besoins de la modélisation bioéconomique.

AR - IV : Production d'avis scientifiques sur les pêcheries (poulpe, crevettes profondes et démersaux côtiers)

L'EP participera au Groupe de Travail méthodologique prévu par le CRODT en décembre 2014 pour la production d'avis scientifiques sur les deux pêcheries en appuyant l'intégration des données économiques disponibles. Il procédera également au suivi des résultats du Groupe de Travail sur les démersaux du COPACE/FAO (Comité des Pêches de l'Atlantique Centre-Est / Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) auquel prennent part les chercheurs du CRODT pour disposer d'éléments utiles à la modélisation bioéconomique des pêcheries de crevettes profondes et du poulpe. L'EP pourra ainsi contribuer à la validation des résultats d'estimation de MEY et de la rente pour les différentes pêcheries et à leur restitution auprès des acteurs. Des contacts seront pris avec la FAO notamment le Sous-Comité Scientifique du COPACE.

AR - V : Étude de sélectivité de la pêcherie de crevettes profondes

L'EP procédera au suivi de cette activité dès qu'elle démarrera, pour les besoins de réajustement des mesures techniques de gestion dans le cadre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes.

AR - VI : Formation

Dans le cadre du renforcement des capacités scientifiques du CRODT, trois chercheurs dont deux impliqués dans le projet, ont participé à la formation en économie et aménagement des pêches. Les connaissances accumulées faciliteront sans doute leur contribution à l'évaluation de la rente pour les deux pêcheries ciblées, notamment lors des Groupes de Travail méthodologiques annuels prévus par le CRODT. Ils pourront ainsi faciliter le travail de l'ECT en modélisation bioéconomique qui sera mobilisée par l'AT au moment du Groupe de Travail de décembre 2014, une fois les données économiques de base sur les pêcheries ciblées, notamment sur celle du poulpe, disponibles.

Dans un souci de mobilisation d'une ECT pour appuyer le développement de partenariats stratégiques pour une expertise performante et un financement durable de la recherche halieutique, des TdR ont été préparés par l'EP et soumis à l'appréciation de la DUE. L'appui demandé a été jugé pertinent mais trop ambitieux pour le projet (ne figure pas dans les domaines retenus pour une ECT). Il y a lieu de recentrer ce travail autour d'un appui au besoin dans la mobilisation des partenariats scientifiques par l'EP.

AR - VII : Communication

Cette activité n'a pas encore démarré dans la mesure où aucun résultat devant faire l'objet de publication n'est encore disponible. L'EP pourrait fournir un appui, si nécessaire, pour la publication et la diffusion des résultats qui seront disponibles.

2.2 SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

Le représentant du Consortium AGRER-BRLi-INDEMAR (M. Frank FEYS de AGRER, Chef de file du Consortium) a procédé à la signature du contrat avec l'ON du FED, le 13 février 2014 à Dakar et a assisté à la réunion de démarrage de l'AT le même jour. L'EP, M. Moustapha KÉBÉ, a assisté à cette rencontre et a pris officiellement fonction le 17 février 2014 au sein de la Coordination du Projet domiciliée dans les locaux de la CEP.

Au cours des premiers six mois, trois (3) experts à court terme ont été mobilisés par l'AT pour 80 jours à prester au total, en vue (ii) d'appuyer la mise en place de l'OGP pour les crevettes profondes et (iii) d'assurer la formation en économie et aménagement des pêches des agents du secteur public et privé. Le recrutement de cinq (5) autres experts à court terme pour les activités prévues dans le DP1 est en attente, les TdR ont été en partie élaborés et le nombre exact de jours de prestations reste à déterminer (estimé entre 80 et 100).

3 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Signalons d'abord le retard accusé pour la signature du contrat entre l'ON et l'AT qui a engendré une réduction de la durée du contrat de l'AT qui passe de 32 mois à 30 mois. Cependant, il a été indiqué qu'il existe des possibilités de proroger la durée du contrat de l'AT en cas de nécessité, comme le budget initial prévu pour l'AT est maintenu.

Les difficultés rencontrées par l'AT restent liées à celles encourues dans l'exécution de certaines activités planifiées dans le DP1 ou menées par le CRODT en appui au projet.

La situation tendue entre les professionnels industriels et l'administration des pêches qui a prévalu pendant un certain temps a engendré la suspension temporaire de la collaboration entre ces deux parties et a affecté négativement en conséquence certaines activités du projet. Il s'agit notamment :

- (i) de la création de l'OGP de crevettes profondes dont les armateurs industriels sont les principaux bénéficiaires ;
- (ii) du processus d'élaboration du PAPP qui implique les segments d'exploitation aussi bien industrielle qu'artisanale ; et
- (iii) de l'atelier de formation sur l'économie et l'aménagement des pêches qui n'a pas vu la participation des représentants du GAIPES comme prévu. Le contrat de l'Expert à court terme recruté pour appuyer la création de l'OGP a été suspendu en attendant la normalisation de la situation ; il risque d'être prolongé compte tenu du retard toujours accusé pour la suite du processus, la réunion de validation du projet de statuts n'a pas encore lieu.

Par ailleurs, les concertations avec les acteurs à la base à travers les CLPA dans les différentes régions maritimes concernées par la pêcherie sur le processus d'élaboration du PAPP en cours ont été retardées pour des raisons financières. En effet, le réapprovisionnement tardif du compte du projet suite à l'approbation du premier mémoire de dépenses n'a pas permis de dégager les fonds nécessaires pour la prise en charge des missions de terrain. Le bouclage du processus qui était prévu vers la fin du mois de juillet 2014 a été repoussé jusqu'en fin septembre 2014 correspondant à la clôture du DP1 du projet.

4 PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DU SEMESTRE 2 (AOÛT 2014 – JANVIER 2015)

Au cours des six prochains mois (août 2014 – janvier 2015), l'AT va poursuivre son assistance à l'équipe du projet dans le cadre de la mise en œuvre de son DP1 et au CRODT pour la réalisation de certaines activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes et du poulpe. Le chronogramme précisant la période de mise en œuvre pour chacune des activités d'ici la fin du DP1, qui a été présenté par le Régisseur à la récente réunion de coordination du Projet, est annexé à ce rapport.

L'EP apportera également sa contribution à la préparation du DP2 (01 octobre 2014 – 30 septembre 2015) et à sa mise en œuvre.

Les activités à mener en étroite collaboration avec le Régisseur du Projet sont résumées ci-après :

Contribution à la mise en œuvre des activités du DP1

- ✓ Appui à la CEP pour améliorer son Observatoire économique :
 - analyse de la série de données de captures issues des feuilles de marée des crevettiers, fournie par le PAD ;
 - intégration de ces données dans l'Observatoire économique.
- ✓ Contribution à la finalisation du PAPP :
 - élargissement des concertations aux professionnels de la pêche industrielle et aux membres du CLPA de Kafountine ;
 - approfondissement de la réflexion sur la stratégie de gestion notamment en ce qui concerne la définition d'une unité d'aménagement en pêche artisanale ;
 - élaboration du PAPP et restitution à la CNAAPP puis au CNCPM
 - soumission au Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime pour adoption.
- ✓ Suivi du travail des experts à court terme :
 - création de l'OGP (participation aux réunions de validation/approbation des propositions de projets finaux des statuts et de règlement intérieur de l'OGP ; contribution à la finalisation du dossier et à sa transmission pour approbation au Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime ; assistance de l'OGP pour son immatriculation et contribution à la préparation du projet de convention de concession et du dossier d'appel d'offres relatif au recrutement des sociétés d'armement membres de l'OGP)
 - conception et mise en place d'un JBE et d'un RQI
 - mise en place d'un SI de la pêcherie de crevettes profondes.
- ✓ Appui au Régisseur du projet pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de formation en économie et aménagement des pêches
- ✓ Appui au Régisseur du projet pour le suivi du travail des consultants :
 - développement d'un plan de SCS pour la pêcherie de crevettes profondes
 - développement d'un plan communication pour le projet.

Poursuite de l'appui à l'équipe du CRODT

- ✓ Collecte et analyse de données économiques sur les pêcheries de poulpe et de crevettes profondes
- ✓ Intégration effective des données économiques dans les systèmes d'information et leur exploitation, si elles sont disponibles
- ✓ Poursuite du suivi du travail d'évaluation des stocks pour les besoins de la modélisation bioéconomique
- ✓ Production d'avis scientifiques sur la pêche production
 - participation au Groupe de Travail méthodologique du CRODT en décembre 2014 ;
 - suivi des résultats du Groupe de Travail sur les démersaux du COPACE/FAO ;
 - contribution à la validation des résultats d'estimation de MEY et de la rente pour les différentes pêcheries et à leur restitution auprès des acteurs ;
 - contacts avec le Sous-Comité Scientifique du COPACE ;
- ✓ Suivi de l'étude de sélectivité de la pêche de crevettes profondes activité pour les besoins de réajustement des mesures techniques de gestion dans le cadre du plan d'aménagement de la pêche de crevettes profondes
- ✓ Appui dans la mobilisation des partenariats scientifiques
- ✓ Appui pour la publication et la diffusion des résultats qui seront disponibles.

Appui au DP2

- ✓ Contribution à la préparation du DP2
- ✓ Suivi du travail relatif à l'étude des comptes satellites du secteur qui sera mené par l'ANSD, en rapport avec le Régisseur du projet :
 - appui au comité technique existant
 - participation aux réunions et ateliers périodiques de partage et de validation des résultats d'étape et des résultats définitifs.
- ✓ Organisation et participation à la mission d'étude en Espagne :
 - analyse du fonctionnement et dynamique, du niveau et de l'évolution du prix des crevettes d'origine sénégalaise et autres pour appuyer la modélisation bioéconomique ;
 - contribution au développement d'un partenariat stratégique entre le Sénégal et l'Espagne, et à son suivi
- ✓ Organisation et participation à la mission d'étude au Maroc : tirer des leçons de l'expérience en matière de préparation et de mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêche du poulpe
- ✓ Contribution à la mise en œuvre du plan de SCS pour la pêche de crevettes profondes
- ✓ Contribution à la mise en œuvre du plan de communication du projet

- ✓ Mobilisation de l'ECT nécessaire :
 - pour accompagner l'OGP pendant une certaine période, une fois qu'elle sera créée (spécialiste en Ingénierie sociale)
 - pour le travail de modélisation bioéconomique au moment du Groupe de Travail méthodologique du CRODT prévu en décembre 2014, une fois les données économiques de base sur les pêcheries ciblées seront disponibles
- ✓ Appui à la mise en œuvre des autres activités planifiées dans le DP2.

Tableau de suivi du travail de l'Assistance Technique durant le premier semestre (février – août 2014).

Activités du projet	État d'avancement pour le premier semestre	Activités pour le prochain semestre
Rapports d'activités	Préparation et soumission du rapport préliminaire Préparation et soumission du premier rapport semestriel (février - août 2014)	Affinement du système de suivi du projet Préparation et soumission du second rapport semestriel (septembre 2014 – février 2015).
Devis-Programme n° 1 (1^{er} octobre 2013 - 31 mars 2015)		
1.1 Activités du sous-résultat 1 : Un système d'information intégré est mis en place pour les besoins de gestion et d'analyse de la pêcherie de crevettes profondes, de poulpe et des autres ressources		
1.1.1 Étude économique sectorielle (Établissement de comptes satellites)	Appui technique : participation aux différentes séances de travail entre l'équipe du projet et l'Agence Nationale pour la Statistique et la Démographie (ANSD) : discussions sur l'offre technique et financière de l'ANSD, et notamment l'approche méthodologique à adopter pour effectuer le travail demandé	Suivi du travail de l'ANSD, en rapport avec le Régisseur du projet : appui au Comité technique mis en place y compris participation aux réunions et ateliers périodiques de partage et de validation des résultats d'étape et des résultats définitifs.
1.1.2 Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries 1.1.2.1 Renforcement de l'observatoire économique des pêches pour les autres ressources	Suivi du travail du consultant : échanges et participation à l'atelier de restitution /validation du rapport provisoire.	Appui, si nécessaire, à la CEP pour améliorer son Observatoire économique sur la base des résultats du diagnostic qui a été effectué
1.1.2.2 Mise en place d'un observatoire économique de la pêcherie de crevettes profondes	Appui à l'équipe du CRODT pour le travail de collecte et d'analyse de données économiques sur les pêcheries de crevettes profondes et du poulpe : intégration effective de ces données dans le dispositif d'enquêtes mis en place	Suivi du travail de collecte et d'analyse des données économiques sur les pêcheries ciblées, en prélude à l'atelier méthodologique prévu par le CRODT en janvier 2014. Participation de l'Expert principal à la mission annuelle de suivi des prix de la crevette dans les principales criées de Huelva en Espagne pour appuyer les différentes parties prenantes du projet (Coordination, OGP, CRODT) dans le cadre du travail d'évaluation de la rente halieutique générée dans la pêcherie de crevettes profondes en lien avec l'objectif assigné au plan d'aménagement.

Activités du projet	État d'avancement pour le premier semestre	Activités pour le prochain semestre
		Mobilisation d'un expert à court terme pour préparer sur place la mission et l'accompagner durant tout son séjour en Espagne.
1.1.3 Contrôle efficace des navires crevettiers profonds et des échanges de quotas 1.1.3.1 Mise en place d'un système de déclaration des captures en temps réel (Journal de Bord Electronique - JBE)	Préparation des TdR de l'Expertise à terme chargée d'appuyer la conception et la mise en place d'un JBE, d'un Registre de Quotas Individuels (RQI) et d'un Système d'Information pour la Pêche (SIP).	Suivi de la première mission des deux Experts à court terme au Sénégal prévue en septembre 2014. Poursuite de l'appui au projet pour la conception et la mise en place du JBE et du SIP.
1.1.3.2 Mise en place d'un système d'information intégré pour la gestion de la pêche de crevettes profondes		
1.1.3.3 Mise en place d'un plan de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) ciblé dans la pêche de crevettes profondes	Suivi du travail du consultant pour la finalisation de son rapport : appui méthodologique et participation à l'atelier de restitution/validation de la version provisoire du rapport.	
1.1.3.4 Mise en place d'un registre de suivi des quotas individuels	Cette activité a été couplée avec celle relative à la mise en place d'un JBE et d'un SI.(1.1.3.1 et 1.1.3.2)	
1.2 Activités du sous-résultat 2 : L'Organisation de Gestion de la Pêche (OGP) est créée avec son statut et son règlement intérieur, le contrat de concession exclusive est signé		
1.2.1 Mise en place de la concession exclusive d'exploitation de la pêche de crevettes profondes 1.2.1.1 Mise en place de la concession exclusive d'exploitation dans la pêche de crevettes profondes	Préparation et soumission des TdR de l'Expert à court terme chargé d'appuyer le GAIPES pour mettre en place l'OGP et préparer les documents de concession de la pêche de crevettes profondes Mobilisation de l'Expert et suivi de son travail : contribution à la méthodologie et aux discussions avec les sociétés d'armement sur les statuts de l'OGP	Poursuite du suivi du travail de l'Expert, en étroite collaboration avec le Régisseur : (i) Participation aux réunions de validation/approbation des propositions de projets finaux des statuts et de règlement intérieur de l'OGP ; (ii) Contribution à la finalisation du dossier et à sa transmission pour approbation au Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime ; (iii) Assistance de l'OGP pour sa création officielle ; (iv) Contribution à la préparation du projet de

Activités du projet	État d'avancement pour le premier semestre	Activités pour le prochain semestre
		<p>convention de concession et du dossier d'appel d'offres relatif au recrutement des sociétés d'armement membres de l'OGP.</p> <p>Mobilisation d'une expertise à court terme en Ingénierie sociale pour accompagner l'OGP pendant une certaine période, une fois que l'OGP sera créée.</p>
<p>1.3 Activités du sous-résultat 3 : Le diagnostic de la pêcherie de poulpe est finalisé et validé, différents scénarii de gestion sont proposés et le plan d'aménagement est élaboré et validé</p>		
<p>1.3.1 Finalisation et validation du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe</p> <p>1.3.1.1 Validation du diagnostic actualisé de la pêcherie du poulpe et conduite de concertations sur les scénarii d'exploitation en relation avec la profession</p>	<p>Élaboration du processus de préparation du Plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe (PAPP)</p> <p>Préparation des TdR du Comité technique restreint chargé d'actualiser le diagnostic et appui/suivi de leur travail</p> <p>Production d'une première version actualisée du diagnostic de la pêcherie du poulpe, validée par la Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement de la Pêcherie de Poulpe (CNAAPP) et enrichie par les acteurs à la base lors de concertations organisées avec les CLPA élargis dans les régions de Thiès, Fatick et Dakar.</p>	<p>Poursuite du processus d'élaboration du PAPP :</p> <ul style="list-style-type: none"> (v) Élargissement des concertations aux professionnels de la pêche industrielle ; (vi) Approfondissement de la réflexion sur la stratégie de gestion ; élaboration de la version provisoire du document PAPP et restitution/validation auprès de la CNAAPP et des professionnels de la pêche industrielle ; (vii) Validation auprès des acteurs à la base (CLPA élargis de la zone concernée) ; (viii) Finalisation du PAPP et soumission au Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCPM) pour avis avant adoption politique à travers le Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime.
<p>1.3.1.2 Renforcement des capacités et identification des enjeux de l'aménagement de la pêcherie de poulpe au Sénégal</p>	<p>Préparation des TdR des deux Experts chargés d'animer l'atelier de formation en économie et aménagement des pêches au Sénégal</p> <p>Mobilisation des Experts</p> <p>Participation à l'animation de l'atelier de formation.</p>	<p>Appui au Régisseur du projet pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de formation en étroite collaboration avec les directions techniques concernées.</p>
<p>1.4 Élaboration d'un plan de communication</p>		
<p>Définir une stratégie de communication pour une bonne visibilité du projet</p>	<p>Participation au comité d'évaluation de l'offre présentée par le Consultant.</p>	<p>Contribution à la prochaine phase de mise en œuvre du plan de communication par le projet.</p>

Activités du projet	État d'avancement pour le premier semestre	Activités pour le prochain semestre
	Contribution à la validation de la note méthodologique (démarche à adopter et boîte à outils). Participation à la réunion de restitution/validation de la version provisoire du rapport.	
Activités scientifiques en appui aux plans d'aménagement des pêcheries de crevettes profondes, de poulpe et d'autres espèces démersales		
Collecte de données	Appui technique pour la mise en place d'un système de données économiques sur les pêcheries pour la modélisation bioéconomique	Suivi du travail de collecte et d'analyse des données économiques sur les pêcheries.
Amélioration du système d'information	Aucune information économique n'a encore été générée par le CRODT.	Appui pour l'intégration des données économiques dans le système
Évaluation des stocks (poulpe, crevettes profondes et autres démersaux côtiers)	Suivi du travail pour les besoins de la modélisation bioéconomique	Poursuite du suivi du travail
Production d'avis scientifiques annuels sur les pêcheries (poulpe, crevettes profondes et autres démersaux côtiers)	L'activité n'a pas encore démarré.	Appui à la modélisation bioéconomique des pêcheries de crevettes profondes et de poulpe : (ix) Elaboration de TdR et mobilisation d'une expertise à court terme ; (x) Participation au Groupe de travail méthodologique qui sera organisé par le CRODT en janvier 2014 ; (xi) Suivi du travail d'évaluation des rentes halieutiques.
Étude de sélectivité	L'activité n'a pas encore démarré.	Elaboration de TdR et mobilisation d'une expertise à court terme Suivi de cette activité dès qu'elle démarrera, pour les besoins de réajustement des mesures techniques de gestion dans le cadre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes.
Formation	Participation des trois chercheurs biologistes du CRODT impliqués dans le projet à l'atelier de formation sur les enjeux de l'aménagement des pêches au Sénégal.	Mobilisation d'une expertise en modélisation bioéconomique pour le Groupe de travail méthodologique du CRODT prévu en janvier 2015.
Communication	L'activité n'a pas encore démarré.	Appui, si nécessaire, pour la publication et la diffusion des résultats qui seront disponibles.

DOCUMENTS PRODUITS PAR LE PROJET

ADuPeS, 2014a.- Processus de préparation du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe. Projet « Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) ». Document interne, mars 2014. 4p.

ADuPeS, 2014b.- Rapport de mission dans les régions de Thiès et de Fatick (06 – 12 juillet 2014). Projet « Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) ». Document interne, juillet 2014. 13p.

ADuPeS, 2014c.- Compte-rendu de mission dans la région de Dakar (21 – 25 juillet 2014). Projet « Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) ». Document interne, juillet 2014. 11p.

AGRER-BRLi-INDEMAR, 2014.- Rapport préliminaire (17 février – 16 mars 2014). Assistance Technique au gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre du Projet « Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) » (Contrat N° FED/2014/337-471). Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Cellule d'Études et de Planification. Financement : Commission Européenne (Europeaid/132111/D/SER/SN – Convention de financement n° SN/FED72011/22566). Mars 2014. 32p. **Référence : SEN001.**

AGRER-BRLi-INDEMAR, 2014b.- Guide de Formation en économie et aménagement des pêches. Version finale - Juin 2014. Assistance Technique au gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre du Projet « Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) » (Contrat N° FED/2014/337-471). Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Cellule d'études et de Planification. Financement : Commission Européenne (Europeaid/132111/D/SER/SN – Convention de financement n° SN/FED72011/22566). Juin 2014. 32p. **Référence : SEN002.**

AGRER-BRLi-INDEMAR, 2014c.- Rapport de formation en économie et aménagement des pêches. Version Finale - Juillet 2014. Assistance Technique au gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre du Projet « Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) » (Contrat N° FED/2014/337-471). Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Cellule d'Études et de Planification. Financement : Commission Européenne (Europeaid/132111/D/SER/SN – Convention de financement n° SN/FED72011/22566). Juillet 2014. 45p. **Référence : SEN003.**

Direction des Pêches Maritimes, 2014.- Diagnostic de la pêcherie de poulpe (*Octopus vulgaris*) au Sénégal. Projet « Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) ». Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Cellule d'Études et de Planification. Mai 2014. 72p.